

Du traitement de l'obésité locale par le docteur Gérard Encausse,...

Encausse, Gérard (1865-1916). Du traitement de l'obésité locale par le docteur Gérard Encausse,.... 1915.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

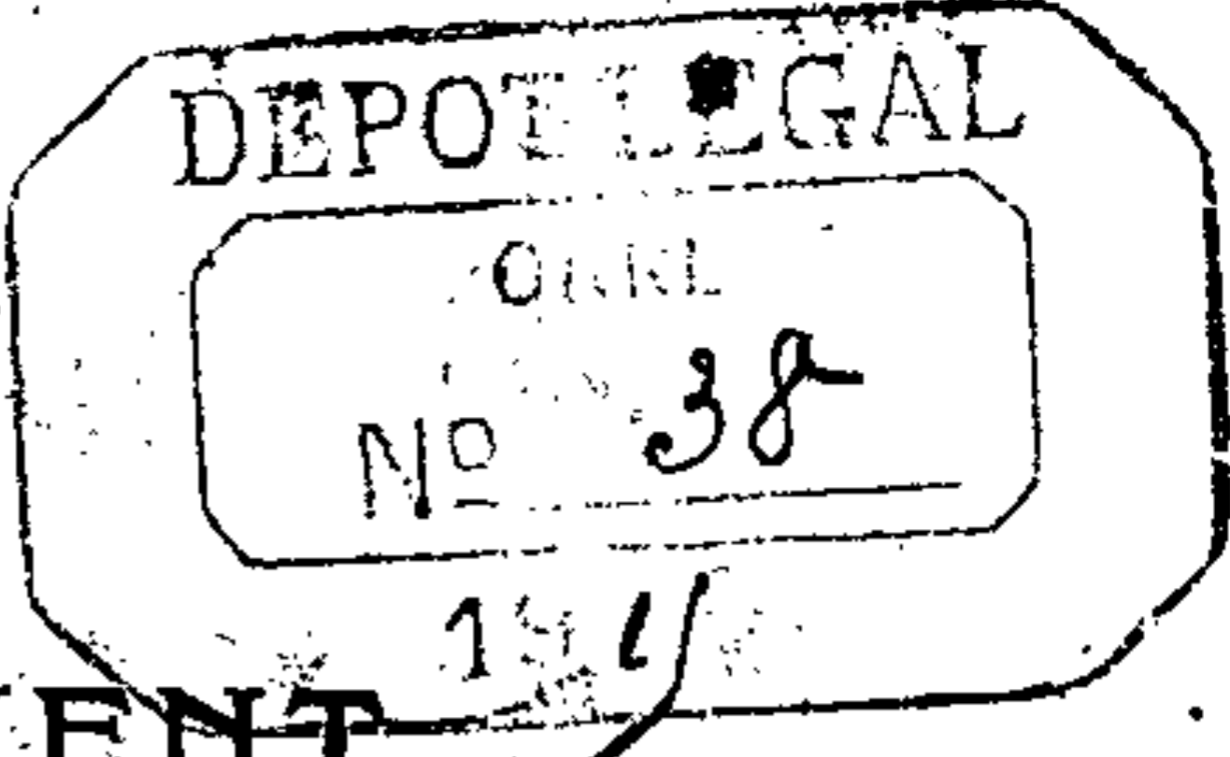
*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.



DU TRAITEMENT

DE

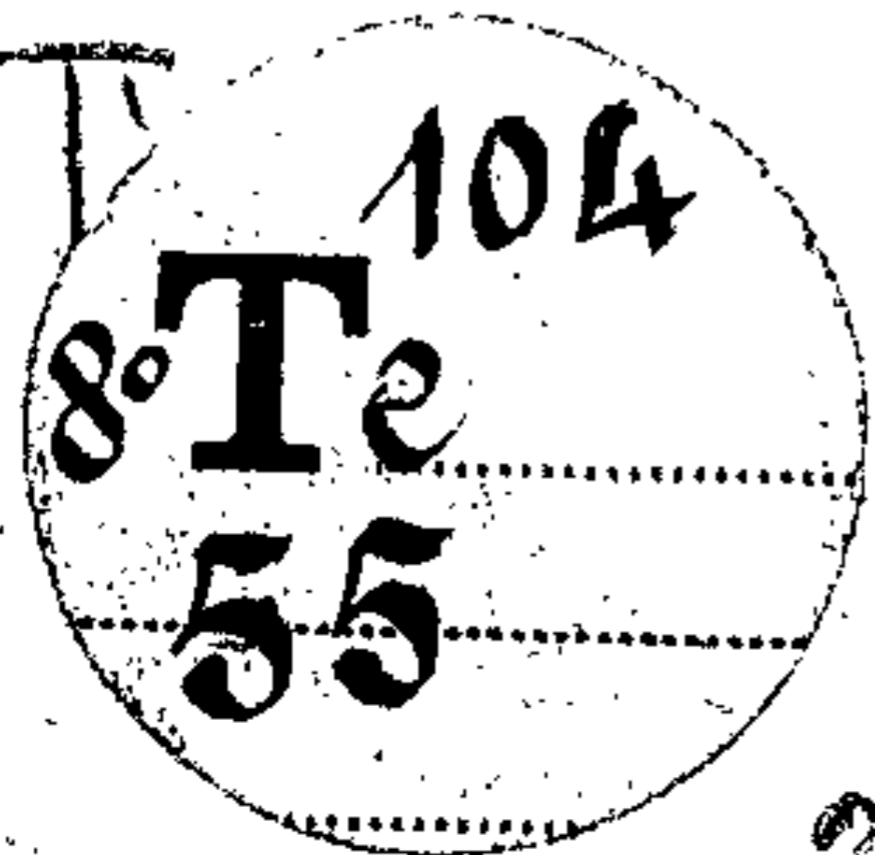
L'OBÉSITÉ LOCALE

PAR LE

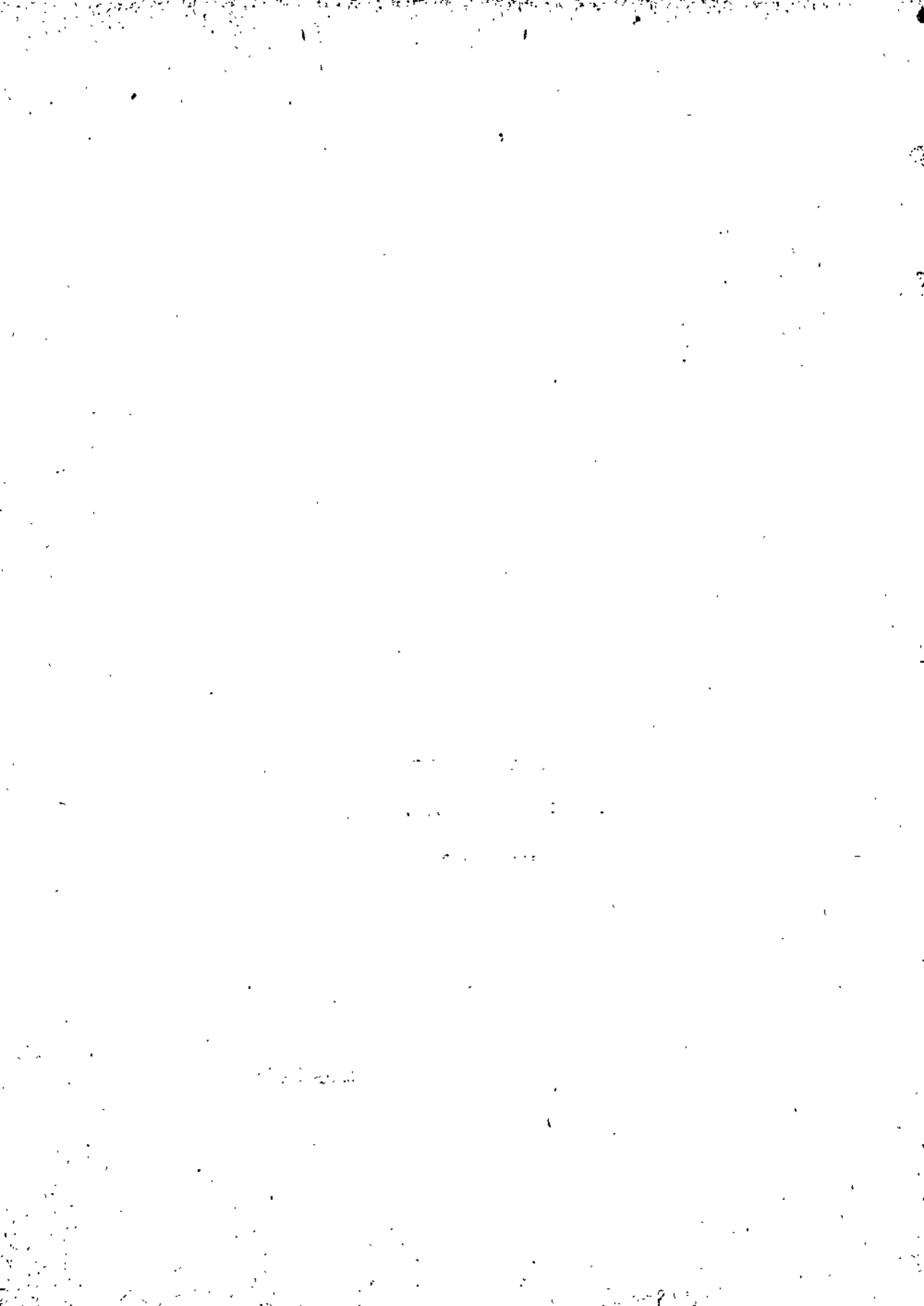
Docteur Gérard ENCAUSSE

DE LA FACULTÉ DE PARIS

LAURÉAT DES HOPITALX DE PARIS



Tous droits réservés.



DU TRAITEMENT

DE



UNIVERSITÉ LOCALE

UN MOT DE PHYSIOLOGIE

L'homme, en croyant faire de grandes inventions, n'a fait qu'appliquer à la nature les lois de sa propre constitution. En effet, l'être humain est formé par la réunion de trois usines : une usine inférieure ou abdominale, qui transforme les substances de la nature en substances assimilables par l'homme ; une usine moyenne ou thoracique, qui fait circuler dans l'organisme la matière et la force et fixe sur le globule sanguin l'oxygène de l'air ; enfin, une usine supérieure ou céphalique, qui fait mouvoir tous les organes sans exception, depuis la plus petite des artères jusqu'au délicat et actif organe qu'est le cœur.

Or, ces trois usines humaines nous indiquent l'histoire de la mécanique, car l'usine abdominale est l'analogue de la machine hydraulique ; l'usine thoracique, avec son piston cardiaque, ses chaudières pulmonaires et ses multiples tubes artériels et veineux, est

une usine à vapeur tandis que l'usine céphalique, avec ses piles médullaires, ses accumulateurs du grand sympathique, ses condensateurs cérébraux et ses multiples fils électriques nerfs, est une usine électrique. L'homme n'a donc fait que s'inventer lui-même à travers les âges.

Considéré comme une machine, l'organisme humain rappelle la locomotive Helmann. En effet, l'usine thoracique ou à vapeur ne fait rien marcher elle-même ; elle se contente de fournir à l'usine céphalique ou électrique la force vitale nécessaire à tout mettre en mouvement.

Les aliments représentent, dans ce cas, le charbon, les poumons représentent les chaudières, le sang agit comme la vapeur, et la force nerveuse comme l'électricité.

Mais ce qui donne à l'organisme humain son caractère bien particulier, c'est que tout ce qui n'a pas été utilisé est *mis en réserve*. Ainsi, les ganglions lymphatiques constituent les réserves de matières de l'organisme, les cellules graisseuses du tissu conjonctif constituent les réserves de calorique, tandis que les ganglions du grand sympathique tiennent en réserve la force nerveuse motrice et agissent comme de véritables accumulateurs.

Ces réserves, par qui la santé, c'est-à-dire l'équilibre entre l'action des trois usines, se maintient parfaite, doivent ne pas être excessives, et l'homme doit toujours utiliser ses ressources sans chercher à les augmenter outre mesure.

En effet, l'augmentation de ces réserves amène des troubles variés : trop de lymphe prédispose à la chlorose et à la scrofule, trop de force nerveuse aux affections hystériques et aux crises de diverses natures, et trop de réserves graisseuses aux graves accidents de *l'obésité*.

COMMENT SE CRÉE L'OBÉSITÉ

Les substances graisseuses que nous absorbons passent directement dans le sang après avoir subi l'action de la bile et du suc pancréatique. Elles contribuent pour une grande part aux phénomènes produisant de la chaleur animale et aident puissamment, d'après Liebig, à la respiration. Mais tout ce qui n'a pas été utilisé est mis en réserve dans le *tissu conjonctif* sous forme de gouttelettes huileuses, contenues dans le protoplasma de ce tissu, les gouttelettes se réunissent bientôt en une grosse goutte homogène, et la *cellule adipeuse* est constituée. Le tissu conjonctif proprement dit dis-

paraît ainsi à mesure que les réserves graisseuses augmentent et donne naissance *au tissu adipeux*.

Celui-ci, prenant un développement exagéré, par rapport aux autres tissus de l'organisme, donne naissance par son hypertrophie aux troubles si connus de l'obésité et à tous ses dangers. Si l'obésité est localisée, elle donne naissance à de grosses boules graisseuses nommées *lipômes*, et elle est moins dangereuse. Mais si elle se généralise, elle peut rapidement atteindre le cœur et les reins, et entraver les fonctions les plus importantes de l'organisme.

C'est alors que le malade songe à se traiter.

COMMENT TRAITER L'OBÉSITÉ

Pour empêcher l'hypertrophie du tissu adipeux et pour la faire disparaître, si elle existe, il faut ramener à leur faible valeur normale les réserves graisseuses ; il faut *brûler ces réserves* en augmentant la production de chaleur organique, c'est-à-dire le travail fourni par la machine humaine, et il faut, en même temps, empêcher avec grand soin l'introduction de corps gras dans l'organisme. C'est là le traitement classique de *l'obésité générale*.

Ce traitement, pour être réel, doit être intensif ; mais alors les tissus superficiels ne peuvent suivre assez vite

le tissu graisseux dans sa régression, *d'énormes plis* viennent défigurer celui qui a maigri trop vite et *des rides nombreuses* viennent vieillir prématurément les victimes d'un traitement trop actif et trop mal adapté à l'équilibre organique.

Ces inconvénients se trouvent encore considérablement augmentés s'il s'agit *d'obésité locale*, comme c'est le cas chez la plupart des femmes où les réserves graisseuses se portent aux hanches, au menton, au cou, etc., sans aller autre part. Dans ce cas, le traitement *général* de l'obésité détruit la graisse partout, et, pour faire maigrir les hanches, la patiente constate avec désespoir *que la peau de son corps se plisse partout, que sa poitrine s'efface et que sa figure se couvre de rides.*

Conservant donc le traitement général de l'obésité pour les cas graves et ressortissant vraiment du médecin, il fallait instituer un *traitement local* permettant d'atteindre les réserves graisseuses là où elles sont trop abondantes, sans toucher à la portion absolument indispensable pour la marche normale de l'organisme.

TRAITEMENT LOCAL DE L'OBÉSITÉ

Le type de l'obésité locale est le lipôme, ou boule graisseuse, qui peut se loger aussi bien au niveau des hanches que sur le cuir chevelu.

Un traitement rationel de l'obésité locale doit donc répondre aux diverses conditions suivantes :

1. — Être adapté au temps que met l'organisme pour éliminer et pour remplacer les cellules adipeuses. On évitera ainsi le plissement de la peau et les rides.

2. — Être le résultat d'une substance agissant comme une sécrétion organique, et non pas comme un corps chimique minéral.

3. — Être susceptible d'agir localement *par absorption cutanée* de la substance choisie, avec garantie que cette substance ne pourra en aucun cas être dangereuse pour les autres tissus de l'organisme.

4. — Donner des preuves expérimentales de ces diverses actions.

Nous allons voir comment le **Savon Amiral** répond à ces divers desiderata :

1° Quand on veut maigrir, il faut le temps nécessaire, sous peine de *plissements et de rides impossibles à détruire par la suite*.

Les expériences célèbre du physiologiste FLOURENS faisant manger de la garance à des animaux ont démontré qu'il faut environ un mois à l'organisme de ces ani-

maux (lapins et cobayes) pour éliminer les cellules usées et pour les remplacer par des cellules neuves.

Pour l'homme, ce temps doit être porté à deux mois lorsqu'il s'agit de cellules conjonctives, et à plus encore s'il s'agit de cellules osseuses.

Le traitement de l'obésité locale doit donc être doucement progressif et les premiers résultats doivent demander 15 jours à un mois, pour devenir rapides seulement au bout d'un mois.

Dans ces conditions, la peau suit la régression du tissu graisseux, elle a le temps d'éliminer les cellules superficielles inutiles, en même temps que les cellules adipeuses se transforment en cellules conjonctives ordinaires, et il n'y a *ni plissements, ni rides*.

Le *Savon Amiral* est tout indiqué par l'expérience pour remplir ce rôle. L'électricité et les rouleaux électriques agissent rarement, ou alors agissent trop vite et sans tenir compte des nécessités organiques : de là *les rides et les énormes plis* de la peau abdominale consécutifs à ce traitement.

Le *Savon*, au contraire, détruit par sa douceur les cellules superficielles devenues inutiles, et, agissant sur les lymphatiques, son action est strictement localisée et en parfaite harmonie avec la physiologie. **Il a été**

étudié pour ne pas agir trop activement avant quinze jours de traitement, et les rides sont ainsi évitées, même à la peau la plus délicate.

2° Il fallait un savon pour agir avec douceur sur la peau ; voyons quelle substance devait contenir ce savon :

On a proposé pour cet usage des substances inorganiques, comme l'*iodure de potassium*. Or, ce genre de substances agit par à-coup et peut amener des troubles très graves, comme le proclament les professeurs **MATHIAS DUVAL** et **LEREBOUILLET**, dans leur *Dictionnaire des Sciences médicales*, en ces termes : « *Les iodures peuvent provoquer l'azoturie et conduire l'obèse à la cachexie* (1). »

Pour agir physiologiquement sur l'organisme, il faut un produit *organique*, un liquide physiologique ne présentant aucun danger : voilà pourquoi le chimiste **LOUIS ENCAUSSE** a choisi la **bile**.

Les propriétés de la *bile* par rapport aux substances graisseuses sont non seulement connues des physiologistes, mais encore des industriels et des chimistes.

(1) Voilà pourquoi il ne faut pas confondre le *Savon Amiral*, basé sur l'action du *Fiel*, avec les pâtes ou produits *Iodés*, qui peuvent devenir très dangereux.

DORVAULT, dans son *officine*, p. 522, dit en effet : « *La bile est propre à dégraisser, usage auquel on l'emploie souvent.* » BELEZE dans son *Dictionnaire de la Vie pratique*, dit de son côté : « *Le fiel de bœuf est employé fréquemment comme moyen de dégraisser et de nettoyer les tissus, sur lesquels il enlève parfaitement les taches de graisse.* »

Théoriquement, la bile était donc indiquée — mais comment l'employer ?

On aura beau frotter la peau avec de la bile, on n'obtiendra aucun résultat, car l'absorption ne se fera pas, et la bile teindra la peau en jaune pour tout effet. Il fallait donc résoudre un nouveau problème, celui de **l'absorption cutanée**, et sur ce point le chimiste ENCAUSSE était spécialement compétent.

3° Les divers auteurs qui se sont occupés de thérapeutique sont d'accord pour affirmer que l'absorption cutanée des substances médicamenteuses ne peut se faire réellement *qu'au moyen de corps gras* (1). C'est

(1) RABUTEAU (*Thérapeutique*, page 10) excepte de cette loi générale les substances médicamenteuses mêlées à la vapeur par le générateur L. ENCAUSSE. Mais ce cas ne nous intéresse pas actuellement.

ainsi que l'hydrargyre a dû être incorporée à un corps gras pour être absorbé par la peau.

Voilà pourquoi la *bile* fut incorporée à un savon, et dès lors son absorption était assurée et son action pouvait s'exercer **directement** sur le tissu adipeux. Cette idée était réellement neuve, aussi a-t-elle fait l'objet d'un brevet spécial. **De plus, la bile est absolument sans danger à toute dose**, et aucune intoxication n'était à craindre, ce qui n'a pas lieu avec les *iodures*, qui peuvent donner des complications quelquefois mortelles

4° La théorie justifiant en tous points la constitution du *Savon Amiral*, il ne restait plus qu'à faire appel à l'expérience.

Les premiers essais furent faits sur des *lipômes*, et en un mois ou deux, suivant la grosseur, on vit ces boules graisseuses fondre progressivement et disparaître, sans que la peau du lipôme se couvrît de fissures ou de grosses rides. L'action était donc en même temps active et physiologique.

Une seconde série d'expériences fut tentée en traitant une jambe d'une personne très grasse avec le savon et en laissant la seconde jambe sans traitement, après avoir mesuré exactement le diamètre des deux

jambes. En quinze jours, l'effet commençait et, en un mois, la jambe traitée avait diminué de deux centimètres.

Aujourd'hui, les expériences se chiffrent par milliers, et toujours il y a eu un résultat positif et satisfaisant. **Ce résultat s'est toujours produit quand le sujet a eu la patience de ne pas vouloir aller plus vite que la Nature**, qui, faisant les choses au mieux, demande à être suivie d'aussi près que possible.

Nous aurions pu développer notre sujet dans un cadre considérable. Mais nous pensons que les quelques éléments théoriques qui précèdent suffiront pour faire comprendre à nos confrères et à tous ceux qui veulent bien réfléchir, qu'à l'heure actuelle le problème du traitement de l'obésité locale a été parfaitement résolu par le **Savon Amiral**.

D^r G. ENCAUSSE

QUELQUES ATTESTATIONS

prises parmi des centaines d'autres

Il m'arrive fréquemment d'être consulté par des clients, des dames surtout, qui désirent maigrir, sans que le traitement employé porte atteinte à leur santé générale. J'ai pour habitude, alors, de conseiller le Savon Amiral et je n'ai eu qu'à me louer de l'avoir indiqué, car il n'est nullement irritant pour la peau et permet de se traiter sans suivre aucun régime.

Paris, 3 juin 1897.

D^r MESNARD,
de la Faculté de Paris,
Officier de l'Instruction publique.

Messieurs,

J'ai fait usage de tout le Savon Amiral que vous m'avez adressé, avec prière de vous communiquer mon appréciation. Le résultat a été celui annoncé; après un traitement de six semaines, les tissus adipeux ont été réduits d'un demi-pouce à deux pouces. Le savon n'a occasionné aucune irritation et n'a laissé aucune trace désagréable sur les différentes parties du corps où il a été appliqué. Il a au contraire, en raison de son innocuité, exercé une salutaire influence sur l'état général de tous ceux qui l'ont employé.

Agréez, M...

Vienne, 2 mars 1898.

D^r E. WERNER.

15

J'atteste que les parties du corps savonnées avec le Savon Amiral perdent en peu de temps de leur embonpoint et diminuent de volume. Ainsi que je l'ai constaté, ce savon n'exerce aucun effet nuisible sur la peau; il se prête par conséquent très bien au traitement de l'obésité.

Vienne, 25 avril 1898.

D^r Franz CÉHAC,

Ex-interne de l'Hôpital Universitaire.

Je certifie avoir analysé plusieurs échantillons de Savon Amiral et n'y avoir trouvé aucune trace d'arsenic, de mercure, de cuivre ou d'autre substance nuisible à la santé ou à la peau.

Londres, 3 juin 1898.

D^r James EDMUNDS,

M. R. C. P., F. C. S., etc.

Officier de Santé et Chimiste-expert de Saint-James.

Je certifie, par la présente, que j'ai examiné le Savon Amiral et que j'ai trouvé ce savon excellent pour le but spécial auquel il est destiné.

C'est un savon de première qualité, contenant du fiel animal purifié, lequel est bien connu pour avoir la propriété de dissoudre la graisse et les tissus adipeux; en conséquence, on trouvera ce savon d'un très grand secours dans les cas d'obésité.

Comme ce savon est inoffensif et sans aucun danger pour la santé, je puis, en conscience, le recommander comme ayant des qualités incontestables pour combattre l'obésité.

D^r A. B. GRIFFITHS F. R. S. E.

Directeur de l'École de pharmacie de Brixton

Le 3 décembre 1898.

Monsieur,

Après avoir expérimenté votre Savon Amiral sur différents sujets, je puis attester que j'ai obtenu chez tous, après un mois de traitement, des résultats absolument probants. Je n'ai jamais constaté le moindre effet nuisible sur l'épiderme.

Je vous prie d'agréer, etc.

D^r DIBOT,

de la Faculté de médecine de Paris.

Paris, le 10 avril 1902.

Monsieur,

Je vous prie de m'adresser au plus tôt la nouvelle commande de Savon Amiral dont vous trouverez ci-joint le détail.

Ainsi que je vous l'avais promis, j'ai fait essayer à plusieurs personnes de mes amis ce remarquable maigrisseur : toutes en ont été satisfaites. De plus ayant eu la curiosité d'en faire l'analyse, je n'y ai rien trouvé qui puisse être en quoi que ce soit nuisible à l'épiderme ou à la santé générale de ceux qui en font usage.

Expédiez-moi cette commande au plus tôt, car j'en suis à court, et je craindrais d'en manquer non seulement pour mes clients qui l'emploient régulièrement, mais encore pour les personnes que ces clients m'envoient journellement.

Agréer, M...

Louis-Henry JOLLY,

Pharmacien de 1^{re} classe de la Faculté de Paris.

Paris, le 25 juin 1904.

Monsieur,

Je me fais un vrai plaisir, et je puis dire un devoir, de vous témoigner ma sincère satisfaction pour les résultats merveilleux que j'ai obtenus avec votre Savon Amiral, faisant maigrir la partie du corps savonnée.

J'estime que votre préparation doit être placée au premier rang parmi toutes les autres, pour la bonne raison qu'elle est absolument inoffensive au point de vue de la santé et que ses bienfaits sont indéniables.

Agréer, M...

D^r LAFON,

*Ex-interne des Hôpitaux civils et militaires,
Lauréat des Concours.*

Montpellier, le 12 février 1905.

Paris, 6 novembre 1907.

Monsieur,

J'ai pu, grâce à l'emploi de votre Savon Amiral, faire disparaître les replis adipeux du cou, du menton, des hanches et de l'abdomen de toutes les clientes qui, sur mes conseils, ont utilisé cet excellent produit. J'estime que les préparations à base de fiel pénètrent intimement dans les tissus et contribuent puissamment à la fonte des plastrons graisseux. Ceci explique les résultats probants obtenus par votre Savon Amiral, et je vous adresse à ce sujet mes sincères compliments.

Veillez agréer, M...

D^r L. DUMONT,

*Chef de Service de Radiologie
à l'Hôpital International de Paris.*

Paris, 25 octobre 1908.

Depuis plusieurs années je conseille, à ceux de mes clients qui sont atteints d'obésité, le Savon Amiral et je dois à la vérité de dire que je n'ai jamais eu d'insuccès dans les cas où l'on a scrupuleusement tenu compte de son mode d'emploi. J'ajouterai que je n'ai jamais vu la santé s'altérer par ce traitement.

D^r CHABAUD,
de la Faculté de Paris

Paris, 7 janvier 1910.

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer qu'au nombre de toutes les spécialités existantes pour faciliter l'amaigrissement local, je me suis toujours très bien trouvé d'ordonner le Savon Amiral, fidèle dans ses résultats.

Agréez, M...

D^r A. GASTAL,

de l'Institut national d'Hygiène.



